Madame la Présidente,

En guise de préambule, je tiens à remercier les députés et les différents groupes politiques pour leurs différentes interventions, ainsi que pour les nombreuses questions soulevées.

Cela démontre, une fois de plus, l’intérêt que suscitent les nombreuses actions menées par le Gouvernement francophone bruxellois.

Bien sûr, j’ai aussi entendu certaines critiques sur les bancs de l’opposition. A ce propos, sachez que je ne crains ni le débat, ni la différence d’opinion.

Non, pour moi, le plus à craindre c'est l'indifférence et ici, je constate que personne ne semble indifférent au sort de notre institution et c’est tant mieux.

Je comprends l’impatience. J’accepte l’intransigeance. Mais, je ne peux qu’offrir une fin de non-recevoir aux jugements à l’emporte-pièce et autres procès d’intention !

Je pense que tout le monde ici est bien conscient de l’étroitesse des voies financières, qu’il nous faut emprunter. Eh bien, malgré cette contrainte nous avons réussi à transformer l’essai et à marquer des points.

En effet, non seulement nous avons bétonné et pérennisé l’ensemble des services indispensables au citoyen. Mais en plus, nous avons réussi à dégager des marges pour pouvoir mener des politiques nouvelles.

Nous avons réussi à faire passer notre Institution d’une gestion réactive à une gestion proactive. Nous avons remplacé le système de veille qui préexistait par une méthode mêlant ambition et inventivité !

Monsieur Maron, mes succès sont vos échecs d'hier! L'ancien Ministre-President a peiné pendant deux ans (cahier reçu en 2009 et accord péniblement signé en 2011) pour boucler un accord non marchand alors que nous venons seulement de recevoir les revendications complètes des employeurs et travailleurs du secteur et nous avons déjà dégagé un budget conséquent!

Je vous l'ai dit Monsieur Maron, nous avons fait passé notre Institution d'une gestion réactive à une gestion proactive! Fini la politique poussive et pépère! Dynamisme, travail et suivi assidu, ainsi qu'inventivité sont de mises!

Si vous me demandez si j’en retire une grande une grande satisfaction, je vous répondrai oui, trois fois oui ! Et si vous me demandez si je m’en satisferai ou si les autres membres de mon Gouvernement s’en satisferont, je vous répondrai non, trois fois non.

En effet, comme je vous le disais, il nous faut encore beaucoup, beaucoup d’ambition pour permettre à Bruxelles d’être encore plus forte, plus ambitieuse, plus inclusive et plus solidaire qu’elle ne l’est aujourd’hui.

Je vais à présent m’empresser de répondre à vos questions. Et croyez-moi, cette impatience n’est due qu’à ma volonté et celle de mon gouvernement de faire toute la lumière sur nos ambitions et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

-------

En ce qui concerne le dossier du **non-marchand**, dossier qui d’ailleurs me tient fort à cœur, je vais vous en brosser de ce pas tous les contours.

Concrètement, nous avons rencontré séparément, à leur demande, les organisations syndicales et les employeurs. Ils ont pu ainsi nous exposer leurs attentes et nous avons pu, en ce qui nous concerne, expliquer la situation budgétaire délicate de notre institution.

Malgré cette situation, nous avons fait preuve de ténacité pour avancer de concert avec les autres entités bruxelloises.

Nous sommes à l’écoute des partenaires sociaux du non-marchand. Les associations dont il est question rendent des services inestimables dans de nombreux domaines.

C’est pourquoi nous avons maintenu le contact avec eux pendant de nombreux mois. Nous avons pu ainsi déblayer une série de thèmes dont un qui me tient particulièrement à cœur : la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire. Après de nombreuses années de mise en œuvre, il convient en effet d’adapter et d’améliorer ce dispositif.

Il en va de même pour le volet bien-être dont l’extension à d’autres secteurs est en cours d’analyse.

Je comprends l’inquiétude exprimée par les organisations syndicales ces derniers jours quant à la conclusion d’un accord non marchand. Il faut cependant comprendre que le travail coordonné entre notre Institution et la COCOM n’est pas simple dans ce dossier. Des secteurs qui semblent proches couvrent des réalités différentes.

Mais j’ai la détermination de poursuivre avec le soutien de mes collègues du Gouvernement francophone bruxellois et du service public francophone bruxellois !

Les travailleurs du non-marchand méritent l’amélioration de leurs conditions de travail et cela sera tout bénéfice pour les Bruxelloises et les Bruxellois !

Je prévois de rencontrer prochainement avec mon collègue Rudi VERVOORT les partenaires sociaux et fixer ensemble le calendrier des prochains mois.

-----------------

Comme je l’expliquait hier encore, nous souhaitons amplifier la politique de **Cohésion Sociale** :

Monsieur Van Goidsenhoven, sur la réforme du Décret de cohésion sociale, un texte devrait être proposé à la discussion du secteur après passage en première lecture au Collège. Le Ministre Vervoort prend le temps pour sentir et écouter le secteur, évaluer le dispositif actuel pour mieux l’orienter.

Je rappelle, Monsieur Maron, que la discussion avec le secteur se fera par l’entremise du Conseil consultatif, les concertations locales de cohésion sociale, les coordinations, les échevins, le CRACS et le CREDAF. Une réflexion pour associer tous les opérateurs associatifs via une journée de réflexion est en cours.

Sur le principe de mettre l’action communautaire de quartier au cœur des dispositifs de cohésion sociale, elle est ce qui sous-tend toutes les actions de cohésion sociale. Je rappelle que la cohésion sociale ce sont 300 opérateurs associatifs de proximité. Ils mettent cette action communautaire en œuvre via des actions qui permettent de soutenir la scolarité des enfants, de développer l’alphabétisation et l’apprentissage du français pour les adultes, de créer une citoyenneté interculturelle et de développer un vivre et un faire ensemble.

Sur le parcours d’accueil, je ne comprends pas les critiques, deux BAPA sont ouverts et prennent leur essor. Nous avons les mêmes rendements que BON (en Flandre) à son lancement et avons une capacité supérieure. À la fin de cette année, ce seront plus de 2700 trajets d’accueil qui auront été entamés.

Sur la consultation entre le BAPA, c’est faux, on vous a déjà dit que les BAPA se réunissait tous les mois sous l’égide du SPFB avec les services et des experts sur certaines thématiques. Je rappelle que le CRACS réalise des intervisions très régulièrement dans le cadre de sa mission d’appui.

Sur la capacité des BAPA, les bureaux ne sont pas saturés à ce stade. Nous monitorons régulièrement la situation avec les opérateurs. L’offre sur Bruxelles est celle des BAPA de la COCOF mais également de BON (Flandre). Effectivement, l’annonce faite par BON (soulevée par Madame Moureaux) était parvenue à nos oreilles également. Nous espérons que la capacité d’accueil ne sera pas diminuée par les licenciements effectués par l’OIP flamand. À l’heure où la COCOF fait des efforts sur la mise en place du parcours d’accueil, il faut pointer l’irresponsabilité de la Flandre à cet égard.

Sur l’agrément d’un BAPA supplémentaire, à ce stade, nous n’avons pas lancé un appel à projet pour agréer un BAPA supplémentaire. En outre, nous n’avons pas entendu parlé d’un BAPA porté par la Commune d’Ixelles et le CIRé. Je rappelle que le CIRé est conventionné en tant qu’opérateur linguistique dans le cadre du parcours d’accueil et donne des cours de citoyenneté grâce aux moyens des contrats de cohésion sociale.

Sur l’accord de coopération avec la COCOM et la Flandre, nous ne freinons pas du tout ce dossier. À ce stade la COCOM a proposé une nouvelle réunion mais la Flandre souhaite d’abord se concerter en interne et demande du temps. Nous ne sommes pas ceux qui bloquent !

------------

Par ailleurs vos questions relatives à la **Formation Professionnelle** sont une nouvelle occasion de vous démontrer que nous avons l’ambition d’investir toujours plus avant dans la qui conduit à un emploi stable.

Pour ce qui est de l’état d’avancement des pôles formation emploi, d’abord, chaque création de Pôle est encadrée par la signature d’accord cadre sectoriels entre les gouvernements et le Collège et les acteurs sectoriels.

Plusieurs négociations sont en cours :

• Transport logistique : un accord sera signé dans les prochains mois, le Pôle sera inauguré à la rentrée 2018

• Construction : un accord sera signé dans les prochains mois, le Pôle est encore en discussion. Il intégrera le CDR actuel.

• Nouvelles technologies ICT : les négociations n’ont pas encore débuté, en attente d’une lettre d’intention du secteur, le pôle est prévu pour fin 2018.

• Industrie métallique : les négociations n’ont pas encore débuté, , le pôle sera inauguré à la rentrée 2018

D’autres secteurs sont en négociation avec les gouvernements et le collège pour un accord cadre sectoriel : l’HORECA, l’électrotechnique et le secteur des garages.

L’OBEF (Office bruxellois de l’Emploi et de la Formation) sera inauguré fin 2017, sur la base d’un plan d’action qui est tout prochainement soumis aux comités de gestion d’Actiris et de Bruxelles formation. Pour rappel, il s’agit de l’exécution de la mesure 35 du Plan formation 2020 : « Améliorer la cohérence, le croisement et l’analyse des données statistiques en matière de politiques d’emploi et de formation ». Pour cela nous transformons l’OBE d’Actiris en « Observatoire bruxellois de l’emploi et de la formation », qui travaillera avec l’appui des services de Bruxelles-Formation. L’OBE et Bruxelles formation ont déjà commencé à produire les taux d’insertion après formation dans une série de secteurs prioritaires sur lesquels nous travaillons. L‘OBEF permettra de produire de manière structurelle et permanente des données et des analyses complètes des transitions de la formation vers l’emploi. Il n’y aura plus qu’un seul lieu cohérent pour ce faire à Bruxelles, puisqu’il s’articule également aux travaux du Bassin, du Vdab Brussel et du Banspa

----------

En 2016, le décret de visant à **l’accueil de l’enfance** a été modifié pour apporter un mécanisme de subventionnement complémentaire aux appels à projets conjoints avec l’ONE. En effet, ce décret nous permet désormais d’utiliser la totalité des moyens budgétaires mis à notre disposition chaque année, ce qui n’était pas possible auparavant. Grâce à ce projet, nous avons ainsi pu accorder, en 2016, une subvention pour la création de 149 places à Saint-Gilles, cette année, 124 places à Bruxelles et un second dossier d’une soixantaine de places est actuellement à l’étude par les services de la Cocof. Au total, c’est 333 places supplémentaires que nous aurions pas pu subventionner si  nous étions restés dans l’immobilisme.

Toutefois, il est vrai que les besoins en matière d’accueil restent importants, et nous nous efforçons, en fonction des moyens financiers et humains qui sont ceux de la COCOF, de contribuer à l’effort collectif de construction de nouvelles places d’accueil.

Les appels à projets effectués par la Cocof ont été conjoints avec l’ONE. Cela veut dire que les projets qui ont reçu une subvention infrastructure de la part de la Cocof recevront également une subvention de fonctionnement de la part de l’ONE. Enfin, lorsque l’on parle de places de crèche, on vise évidemment l’ensemble de structure d’accueil de la petite enfance : haltes garderie, maisons communales d’accueil, etc.

En ce qui concerne le Transport Scolaire, des moyens budgétaires sont prévus à hauteur de 400.000 EUR en 2017 et de 900.000 EUR en 2018. Ces moyens visent à améliorer le statut pécuniaire des accompagnateurs.

En matière de création de nouvelles places d’école, il est évident que la COCOF n’a pas vocation à rayonner uniquement à Anderlecht. Toutefois, nous avons travaillé là où nous disposions de terrains afin d’être économe dans l’utilisation des moyens budgétaires qui sont les nôtres et, qui comme vous le savez ne sont pas exhaustifs. Ainsi nous œuvrons aussi à Berchem-Sainte-Agathe, à l’Institut Herlin, pour la création de 300 places. Une fois ces chantiers terminés, je ne préjuge pas d’une action de la COCOF en la matière sur d’autres communes.

En matière de reconversion professionnelle en vue de relever le défi de la pénurie d’enseignants, vous développez M. Colson une piste d’actions intéressante sur laquelle nous allons nous pencher.

En ce qui concerne les échecs et les abandons scolaires, nous mettons en œuvre une politique de remédiation scolaire spécifique. Mais nous essayons aussi de promouvoir une action pédagogique , à travers nos enseignantes et enseignants, qui essaie d’anticiper ces difficultés et, lorsqu’elles se présentent, de les prendre en considération dans le groupe-classe en vue d’éviter notamment les logiques de stigmatisation et de décrochage.

En ce qui concerne le poste de conseiller chef de service responsable de l’organisation du campus du CERIA, l’ouverture de la vacance a été réalisée et les auditions des candidats ayant postulés se fait aujourd’hui. Le processus peut encore prendre entre 15 jours et 1 mois.

En ce qui concerne la nouvelle école à pédagogies actives, il s’agit en effet d’un défi majeur, qui vise à permettre à chaque jeune de disposer d’une place d’école, avec une pratique d’enseignement de haut niveau visant à l’émancipation des jeunes, à les aides à devenir des citoyens libres, responsables, critiques et solidairement actifs au sein de notre société,  et à leur permettre de s’insérer de manière épanouie dans la vie professionnelle.

Concernant le chantier de l’école, je ne vais pas vous le cacher, le marché de travaux devrait être attribué encore en 2018. L’équipe en charge du projet au sein du département Patrimoine de la Cocof travaille actuellement d’arrache-pied pour que ce planning soit respecté

------

Pour ce qui relève de la politique de **Santé**, je l’ai dit nous souhaitons nous diriger vers plus de protection et de bien-être.

Dès lors pour répondre à vos questions, sachez que :

Monsieur Van Goidsenhoven, en ambulatoire, nous avançons sur plusieurs chantiers qui ont été cités : nous devons à la fois intégrer les résultats de la dernière étude relative aux indicateurs et à la fois réfléchir en concertation avec l’administration et les secteurs concernés à la réforme des missions et fonctions. Nous avons tous le souci d’améliorer l’adéquation entre les besoins de la population bruxelloise et l’offre des services ambulatoires. C’est bien cette préoccupation qui dicte ces chantiers qui nécessitent de consacrer un temps réel à la concertation. Tout cela sans perdre de vue notre vision d’ensemble.

Concernant le Plan de promotion de la santé, Madame Moureaux, Monsieur Maron, nous avons reçu près de 90 dossiers à la suite de l’appel à projets lancé en juin dernier. Cela témoigne de la large publicité qui a été faite autour du Plan et des appels, mais aussi du dynamisme des secteurs mobilisés. La section promotion de la santé du Conseil consultatif ainsi que l’administration et le cabinet travaillent d’arrache-pied pour remettre les avis nécessaires dans les temps afin d’asseoir les décisions du Collège et – bien entendu - de stabiliser les institutions et les équipes concernées. Nous avons suffisamment rappelé devant cette assemblée la collaboration qui existe concernant les articulations et les synergies entre plan de promotion de la santé et plan santé de la Cocom.

La réduction des risques est bien une priorité et constitue d’ailleurs un des éléments transversaux aux secteurs ambulatoire et promotion de la santé. Le débat relatif aux salles de consommation à moindre risque a été porté au sein de la Conférence interministérielle santé publique. Mais il faut reconnaitre que nous n’avons pas franchement bénéficié d’une oreille favorable de la part du fédéral dans ce dossier.

Les appels à projets en promotion de la santé, Monsieur Colson, sont en effet clôturés depuis le 15 septembre et les analyses sont en cours. La question de budget est pertinente mais quelque peu prématurée, étant donné que la sélection des projets se fait en fonction d’une grille d’analyse dont l’un des critères est le caractère prioritaire en lien avec le plan de promotion de la santé. Mais nous aurons le budget nécessaire pour développer nos priorités.

Les appels relatifs aux réseaux de santé ambulatoires sont en effet clôturés. Le Conseil consultatif a remis les avis nécessaires et l’administration rédige actuellement les arrêtés. Les décisions par la Collège seront prises avant la fin de cette année, permettant le financement des réseaux dès le 1er janvier prochain.

Concernant les détenus présentant des problèmes de toxicomanie, nous déplorons évidemment l’arrêt par le Ministre de la Justice des points de contact, d’orientation et d’accompagnement. Mais nous avons, Cocof, Cocom et Région, de bonnes collaborations avec le Ministre de la Justice et nous concertons avec son cabinet autour de l’offre que nous souhaitons développer dans ce domaine.

Enfin, le chantier relatif aux missions et fonctions en ambulatoire mènera à terme à de nouvelles modifications du Décret. Cela concerne notamment le secteur des soins palliatifs afin de correspondre encore davantage aux besoins des patients nécessitant ce type de soins.

Monsieur Fassi-Fihri, l’association Ex Aequo a effectivement remis un dossier de candidature dans le cadre de l’appel à projets, pour répondre à la priorité relative à la prévention du VIH et des autres IST pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Malheureusement, ce dossier ne respecte pas les conditions de recevabilité explicitement mentionnées dans les formulaires de candidatures tels qu’ils ont été déterminés par le Collège. Le caractère irrecevable du dossier a été notifié par courrier de l’administration à l’asbl. Tous les autres dossiers venant d’organismes de promotion de la santé actuellement financés dans le cadre du standstill ont respecté les critères de recevabilité.

La Ministre Jodogne a répondu à l’interpellation de l’association. Elle y rappelle l’importance du respect des procédures et du traitement équitable de l’ensemble des dossiers reçus dans le cadre de l’appel à projets.

Elle est cependant tout à fait consciente de la priorité que constitue la prévention des infections sexuellement transmissibles parmi le public des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Elle a invité l’association à introduire une demande en initiatives santé annuelles dans l’attente d’un éventuel futur appel à projets basé sur le Plan de promotion de la santé. Cela permettrait, si le dossier répond cette fois aux exigences, de ne pas négliger une priorité du Plan tout en respectant les règles, dans un souci de bonne gouvernance.

Concernant les collaborations avec l’Aviq, elles ont actuellement lieu notamment en matière de médecine préventive, de campagnes de promotion de la santé et de développent de la priorité relative aux « attitudes saines ». Elles devront encore se développer dans le futur.

------------

Je vous l’ai dit aussi, l’**Action Sociale** jouera aussi un rôle majeur dans notre action, en terme de protection et de bien-être!

Concernant les animations EVRAS, nous pouvons affirmer que le budget de 2017 sera normalement de 600.000 euros, ce qui signifie une augmentation substantielle de 100.000 euros. Ce qui signifie sur trois ans, on aura doublé le budget de l’EVRAS, ce qui est totalement inédit en Belgique et qui montre toute la persévérance de la COCOF sur ce dossier.

Et, Monsieur Colson, les négociations avec la FWB et la Wallonie avancent concernant en matière d’EVRAS. Madame Fremault espère conclure d’ici la fin de l’année .

Concernant le calendrier concernant les familles monoparentales , on espère aboutir à une ouverture totale du dispositif en 2018.

------------

En ce qui concerne les personnes en situation de **Handicap,** nous avons aussi l’ambition d’aller vers toujours plus d’inclusion !

Dans cette optique, la mise en œuvre du décret inclusion est en cours. Après les arrêtés aides individuelles et emploi en 2015, le projet sur les projet particulier et innovant devrait être adopté en dernière lecture avant la fin du mois de novembre. Les 5 arrêtés sur les services ambulatoires sont prêts et déposés à l’ordre du jour du Gouvernement. Il reste les arrêtés sur les ETA et les Centres, qui sont en préparation.

--------------

En ce qui concerne la **Culture,** que nous souhaitons de qualité et accessible, voici ce que j’ai à vous répondre.

Monsieur Van Goidsenhoven, pour ce qui concerne l'implantation d'une Maison des Cultures urbaines, je suis ravie de vous apporter des précisions sur les Cultures Urbaines que vous devez sûrement bien connaître. Le Graff, le beat-box, le break-dance, les Dj, les breakers et tous les arts de rue n'ont certainement aucun secret pour vous. Eh bien, pour ma part, je vous avoue que j'ai préféré effectuer des coups de sonde et analyses du secteur.

L'art de rue et le monde qui l'entoure sont complexes, riches et dynamiques!

Dès lors, il serait regrettable d'enfermer ces arts ouverts sur le monde au sein d'un petit espace clos!

Pour ce qui concerne, 2018 il y aura effectivement le lancement d'un vaste appel à projets dédié à la mise en valeur des arts urbains. Cet appel sera lancé début 2018 à destination de toutes les associations et opérateurs culturels qu’ils soient à vocation artistique ou d’avantage tournés vers l’éducation permanente ou l’action de terrain, tous ces opérateurs seront éligibles. Un montant de +/- 300.000€ sera consacré à cet appel. Il sera diffusé de manière publique et le jury indépendant qui départagera les lauréats, sera majoritairement composé de personnalités issues du monde artistique ou associatif.

Pour ce qui est des nouvelles conventions qui seront adoptées en faveur des opérateurs structurants, celles-ci seront mises sur pied en 2018 et elles couvriront donc qui la période 2019-2023. Sont notamment envisagés Arts et Marges, le Musée du Jouet, la Bellone, le Conseil Bruxellois des Musées

En ce qui concerne la mise en place d'une large plate-forme de concertation en vue de tracer les futurs contours d’une Maison des Cultures africaines, nous allons lancer, dans les prochains jours, le marché visant à désigner une entité capable de coordonner les travaux d'une plate-forme fédératrice. Cette dernière aura pour mission de définir la charte fondatrice de la Maison des cultures africaines. Cette charte devra permettre dans un second temps de lancer l'appel à manifestation afin de désigner l'opérateur qui assurera sa gestion. Cette opération fondatrice du processus de création va donner au projet toute sa légitimité et sa profondeur. On devrait donc atterrir en ce début d’année avec la mise en place de la plate-forme et finaliser le montage de l’asbl pour début 2019.

En ce qui concerne la revalorisation des différents Centres culturels bruxellois qui à l’instar des Maisons des Cultures, je tenais à rappeler qu’à nos yeux, ils sont des lieux de création, de rencontre et de partage indispensables.

Actuellement, la Région de Bruxelles-Capitale dispose de 11 centres culturels reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Décret de 1992. La mise en place du décret du 21/11/2013 de la FWB accordera en 2018, la reconnaissance de 3 Centres Culturels (Anderlecht, Schaerbeek, Forest) et en 2019, ils devraient tous l’être. Nous proposons dès lors plutôt que de devoir ajuster nos montants à ceux de la FWB sur deux années, d’anticiper tous les ajustements. D’autant que le décret FWB est très exigeant et que les financements ad hoc (de la FWB) peinent à suivre.

----------------

En matière d’émancipation, la politique **sportive** a aussi un rôle à jouer.

Pour ce qui a trait à la question du radicalisme dans les cercles sportifs, elle est bien entendu interpelante, et l’action des fédérations sportives à ce sujet doit se faire de manière coordonnée. L’articulation des compétences entre la Cocof et la Fédération Wallonie-Bruxelles est, à ce sujet, très pertinente. Si la seconde intervient à un niveau plus « macro » avec les fédérations sportives et la première à un niveau plus « micro » via les clubs et associations sportives affiliées, les objectifs des deux institutions se rejoignent. A la Cocof nous continuerons en tout cas à soutenir les projets sportifs visant prioritairement à transmettre aux francophones bruxellois les valeurs citoyennes. Comme vous le savez, nous mettons en œuvre depuis plusieurs années une politique sportive qui s’articule autour de pôles spécifiques. Nous réfléchissons donc à compléter l’axe « Sport – Education – Fair-Play – Valeurs éthiques » d’un volet consacré au radicalisme dans le sport.

----------------

Concernant la compétence de la COCOF en matière de diplomatie multilatérale, je rappelle qu’elle a pleinement joué son rôle durant l’ « épisode » du CETA et a contribué à la clarification et aux aménagements du texte afin de mettre un maximum de balises pour éviter que certains secteurs soient impactés d’une manière ou d’une autre. Nous avons dès lors respecté les engagements que nous avions formulés à l’époque, évoqués également dans la résolution que vous aviez approuvée au sein de cet hémicycle, Monsieur Maron. Il était, notamment, prévu d’envoyer une demande avis à la Cour européenne de Justice concernant la compatibilité du mécanisme ICS avec le droit européen. Celle-ci a été rédigée en lien avec le fédéral et les autres entités fédérées et a bien été envoyée. Concernant l’avis de la Cour sur l’accord avec Singapour, rappelons que ces conclusions ne concernent pas directement le CETA mais nous avons effectivement demandé à notre administration, Wallonie-Bruxelles International, qui nous représente à l’international au même niveau que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, des éclaircissements concernant l’impact de l’avis de la Cour concernant l’accord avec Singapour sur les futurs traités auxquels nous devrons prendre part en tant qu’entité fédérée.

---------

Venons-en à la **Fonction publique francophone bruxelloise**, concernant le burn-out, Cécile Jodogne s’est déjà exprimée à de multiples reprises sur la question. Je rappelle que lorsqu’un agent s’absente pour cause de maladie, il est impossible pour l’employeur de connaitre la nature de la maladie. La Ministre Jodogne, compétente pour la fonction publique mais aussi pour la santé, reste bien entendu attentive à cette problématique et mène une politique très active en matière de bien-être au travail.

Pour ce qui est du sentiment de manque d’égalité en ce qui concerne le télétravail, les fonctions ouvertes au télétravail n’ont pas encore été arrêtées. Celles-ci font l’objet de concertations avec les syndicats au sein du comité de concertation de base.

Monsieur Colson, quant au 2 directions vides, les sélections sont en cours. Les appels à candidature ont été publiés au MB cette semaine et seront publiés dans les quotidiens du weekend. Les commissions de sélection ont été composées. Dans l’intervalle, les fonctions vacantes sont exercées par l’administratrice générale.

Et quant à l’informatisation de l’administration, nous renvoyons bien évidemment aux discussions relatives au budget 2018, mais sans dévoiler la couronne, je puis déjà vous assurer que des moyens supplémentaires y seront affectés.

------------**Conclusion**----------

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je pense que mon gouvernement a démontré à l’envi qu’il agit le plus efficacement possible, selon les spécificités bruxelloises et avec de faibles moyens, dans le domaine des matières personnalisables.

Mon gouvernement a à cœur d’aller vers toujours plus d’efficacité, de bonne gouvernance et de créer des synergies entre les différentes entités mais aussi entre les différents opérateurs publics et les différentes structures bruxelloises, dans le respect des métiers de chacun.

Chers, collègues, j’en ai fait la preuve, notre Institution décuple les forces et les atouts de notre Région et permet d'apporter des réponses efficaces et de proximité aux défis qui nous font face.

La nécessité de ces politiques, de nos politiques, ainsi que l'ensemble des spécificités du modèle bruxellois, qu'elles soient institutionnelles, communautaires, territoriales ou démographiques démontrent tout l'intérêt qu'il y a de protéger et de faire vivre notre Institution.

Notre ambition en 2018 se déclinera donc, comme vous l’avez certainement deviné, selon les principes de solidarité et de proximité car je l’ai dit, nous ne pouvons pas nous satisfaire des bons points glanés çà et là.

En effet, nous sommes évidemment bien conscient qu’il nous faut et qu’il nous faudra encore de l’ambition pour bâtir une cité, une Région, réellement durable et ce, pour les générations présentes et à venir.

A cet effet, je vous remercie toutes et tous de votre écoute et, surtout, pour la confiance que vous nous apportez, au nom des citoyens bruxellois !

Cette confiance nourrira notre ambition, sans cesse renouvelée, pour faire gagner Bruxelles et tous les Bruxellois!